



REG03-C8

EPREUVE REGLEMENTATION - CORRECTION

Durée : 45mn

• **QUESTION N°1 : (6 points)**

- 1) Non d'après le manuel : page 2/4 Il faut un E1 minimum, donc il faudrait que le N4 soit encadrant donc E2 avec le ratio 1 pour 1. S'il manque 1 élément, 1 point attribué, s'il en manque 2, 0 point.
- 2) Couverture en RC, assurance individuelle à tarif préférentiel, permis de chasse sous-marine, possibilité de vote et passage de brevet. A l'appréciation du jury.
- 3) La présentation d'un certificat médical est obligatoire pour l'obtention de la première licence, ensuite il est obligatoire uniquement pour la pratique de l'activité, 1 point par élément

• **QUESTION N°2 : (6 points)**

- 1) Confédération mondiale des activités subaquatiques. Elle rassemble 90 pays et permet une équivalence internationale des prérogatives des plongeurs appartenant aux fédérations membres, 1 point par élément.
- 2) Réépreuve ou requalification tous les 5 ans, TIV ou inspection visuelle au minimum tous les ans, pour les blocs inscrits sur le registre du club, 1 point par élément.
- 3) Consignes d'utilisation du compresseur, Réglementation du 18/11/86. Conseillé : résultat de l'analyse de l'air, 1 point par élément.

• **QUESTION N°3 : (4 points)**

- 1) Amende, peine de prison avec sursis ou ferme, dégradation civique. S'il manque 1 élément on retire 1 point, s'il en manque 2 on met 0 point.
- 2) C'est l'arrêté du 22/06/98 qui fait force de loi (association de fait).

• **QUESTION N°4 : (4 points)**

- 1) Il y en a 3 principales : choisir le lieu de plongée, organiser et gérer les plongées, prévenir. S'il manque une compétence, attribuer 1 point, s'il en manque deux, 0 à la question.
- 2) Il faut être N2 minimum. (2 pts)